

**LIVRE.** Geneviève Donadini, jurée au procès Rannucci, raconte cette expérience plus de 40 ans après

## « La terrible solitude du juré »

Geneviève Donadini a été jurée au procès de Christian Ranucci, condamné à mort en 1976.

**Ce 9 mars 1976, que ressentez-vous dans cette cour d'assise où se joue la vie de Christian Ranucci ?**

Geneviève Donadini : « Les gendarmes m'ont assurée que je serais récusée par la défense. Je suis une jeune mère de famille avec un enfant de l'âge de la victime, autant de critères qui jouent contre ma place parmi les jurés. Quand je comprends que la défense retient mon nom, le ciel me tombe sur la tête. J'étais déjà effrayée par la foule qui criait « À mort », sur les marches du Palais de Justice d'Aix-en-Provence. La mère de Christian Ranucci était huée. Tout le monde venait au spectacle. J'étais effarée avant même le début des audiences. Seule femme du jury, je sentais tous les regards posés sur moi. J'étais aussi la plus proche du box de l'accusé. »

**Comment juger en deux jours un homme qui encourt la peine de mort ?**

« Le procès a été si rapide ! La question du « pourquoi » de ce crime n'a jamais été abordée. Les débats s'enchaînaient sans que le jury bénéficie de temps de réflexion. Je rentrais chez moi le soir, à une bonne heure de route, aussitôt accaparée par ma vie de famille. »

**Cette rapidité influence-t-elle le verdict ?**

« Le procès a joué davantage sur la sensibilité que sur la réflexion. On nous a montré des photos insoutenables de l'enfant, le couteau ensanglanté, les petites chaussures de Maria-Dolorès... Nous savions la cruauté du crime. Jouer ainsi sur la carte sensible des jurés ne nourrissait pas un jugement serein. Le midi, nous avalions un sandwich avant de reprendre l'audience. Nous n'avions



Paris le 24 avril : « J'étais perturbée par la croix que Christian Ranucci portait ». Photo ML-Denis Lambert

aucun moment pour prendre du recul. Même pendant le délibéré qui a seulement duré un peu plus de deux heures. Il n'y avait rien à dire sur les faits qui n'avaient pas été contestés, sauf par Christian Ranucci, seulement à répondre à la question de sa responsabilité. »

**Que pensez-vous du principe du jury populaire ?**

« C'est une avancée de la démocratie. Toutefois, même si les jurés n'ont plus la responsabilité écrasante de la

peine capitale, il faudrait un minimum de formation. »

**Lorsque vous revenez dans la salle, l'un des avocats de Ranucci lit le verdict sur votre visage...**

« Le président nous a enjoint de rester impassibles. Mais comment faire à 35 ans ? Quand mon regard a croisé celui de M<sup>e</sup> Le Forsonney, l'un des trois avocats, il a compris et il a dit aux autres : « C'est foutu ». »

**Comment avez-vous appris**

**l'exécution de Christian Ranucci ?**

« Ce 28 juillet 1976, nous étions en vacances. J'écoutais la radio et le journaliste a annoncé : « Christian Ranucci a été exécuté ce matin ». Ça m'a fracassée. J'avais gardé l'espoir de la grâce présidentielle de Valéry Giscard d'Estaing. Elle m'aurait ôté d'un poids. Malgré moi, j'avais participé à une œuvre collective de mort. L'État nous avait chargés de rendre la justice à sa place. »

**Vous mesurez le poids du silence imposé aux jurés...**

« On ne doit parler des délibérations avec personne. Et aucune aide psychologique n'est possible. Vous devez vivre avec ce poids. Pour avoir rempli votre devoir de citoyen, vous êtes puni par une solitude terrible. »

**Il y a eu l'enquête de Gilles Perrault, « Le Pull-over rouge ». Quelle est votre intime conviction ?**

« Quand la sentence est tombée, j'ai entendu Ranucci s'exclamer « Ils sont fous ». La question de sa culpabilité n'a jamais été résolue. Un fait est certain : l'instruction a failli. Enfin, qu'est-ce que l'intime conviction ? Cela n'a rien de rationnel. Mon intime conviction ne répond pas aux mêmes critères que celle de mon voisin. Cela dépend de l'éducation, de l'histoire, de ses convictions politiques ou religieuses... »

**Qu'avez-vous ressenti en 1981 lors de l'abolition de la peine de mort ?**

« Écouter Robert Badinter fut un moment très fort. J'étais heureuse pour les futurs jurés car ils n'auraient jamais à porter responsabilité si énorme. Après le procès Ranucci, je n'ai plus jamais été la même. J'en ai gardé une gravité nouvelle. Il restait cette petite fille, Christian Ranucci et ses 20 ans, la douleur de deux familles, des vies anéanties. Comment être pareille ensuite ? »

Propos recueillis par  
Frédérique Bréhaut

### BIO EXPRESS

21 septembre 1940 : naissance à Bourg-de-Péage (Drôme).

1971 à 2004 : élue adjointe, puis maire de La Penne-sur-Huveaune (13).

Mars 1976 : procès de Christian Ranucci.

28 juillet 1976 : exécution de Christian Ranucci.

2017 : publie « Le Procès Ranucci » (Éditions de L'Harmattan).